

Visite pastorale

— o —		
Saint-Sébastien.....	Dimanche 31 mai, 1 ^{er} juin.	
Saint-Samuel.....	Lundi	1— 2 “
Saint-Ludger.....	Mardi	2— 3 “
Saint-Gédéon.....	Mercredi	3— 4 “
Saint-Martin.....	Jeudi	4— 5 “
Saint-Théophile.....	Vendredi	5— 6 “

Lettre ouverte de Mgr Touchet

AUX CONSEILLERS GÉNÉRAUX DU LOIRET

— o —

Mgr Touchet, évêque d'Orléans, informé que le Conseil général du Loiret avait accepté la dévolution des petits séminaires de Sainte-Croix et de La Chapelle, a écrit à MM. les conseillers généraux une éloquente lettre ouverte. En voici un important passage :

Sans indignation ni larmes, voici ce que je dois vous exprimer respectueusement, et fermement, parce que cela est de mon très strict devoir :

Que l'État vous ait offert le séminaire de La Chapelle et celui de Sainte-Croix, plusieurs ne s'en étonneront pas ; que vous ayez accepté l'offre, plusieurs s'en étonneront.

Ni Sainte-Croix ni La Chapelle, en effet, n'appartiennent à l'État.

Ni Sainte-Croix ni La Chapelle n'ont coûté un centime à l'État.

Sainte-Croix, acheté par le vénérable abbé Renaudin, fut cédé par lui à Mgr Dupanloup qui en paya l'acquisition.

Le terrain de La Chapelle fut acquis par Mgr Fayet. Les constructions sont de lui, de Mgr Dupanloup, de Mgr Coullié, de M. l'abbé Vié, de moi-même. Le mobilier, bibliothèque, literie, batterie de cuisine, proviennent également de nous.

Pas une motte de terre de ces propriétés ; pas un clou de leurs charpentes ; pas une pierre de leurs murailles ; pas un fil du mobilier desquels l'État puisse dire : « C'est moi qui l'ai donné ; c'est à moi qu'il appartient. »

Rien ; rien ; rien n'est de l'État. Rien ; rien ; rien ne peut